

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM**

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 22 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux mai

A 9h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Daniel MAISONNIAL, Eric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Daniel DURIEUX (suppléant), Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Jean-Luc BORIE, Jean Paul BRINGER, Michel CHAPUIS, Yves COLOMB, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean Jacques LASHERMES pouvoir à Jean-Pierre SABATIER

Absent excusé :

Denis THOUMY

Nombre Membres

En exercice : 23

Présents :

21 Titulaires

1 Suppléants

Pouvoir :

1

Votants :

23 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation :

13 mai 2026

Délibération n°

2026.05.31

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE
D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS**

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets comprend des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux définis à l'article L. 541-1 de code de l'Environnement de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs dont l'évolution est présentée aux parties prenantes au sein de la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du volet Déchets du SRADDET.

Il s'avère nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de cette Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Monsieur le Président précise que l'élection a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Le

Comité peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et voter à main levée (Article L.2121-21 du CGCT).

Les délégués décident à l'unanimité de voter à main levée.

Il est proposé que le représentant titulaire soit le Président du SYMPTTOM et que son suppléant soit M. Daniel MAISONNIAL

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- **Désigne** à l'unanimité Monsieur le Président du SYMPTTOM, M Gilles KACZMAREK comme membre titulaire de la CCES et M. Daniel MAISONNIAL comme membre suppléant.
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Président pour l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Gilles KACZMAREK
SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL-EN-TOURNAI
04 71 75 57 57